

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2021

DROIT À L'AVORTEMENT - (N° 3879)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

SOUS-AMENDEMENT

N ° 490

présenté par
Mme Ménard

à l'amendement n° 108 de M. Breton

ARTICLE 1ER BIS

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« ou chirurgicale ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.